



Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20260121-A2026-007-AR
Date de télétransmission : 23/01/2026
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Puiseux
EN FRANCE

N°2026/007

Arrêté municipal portant
Réservation d'emplacements pour commerces ambulants

Le Maire de Puiseux-en-France (95380),

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'instruction ministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'en raison de l'installation hebdomadaire de commerces ambulants, il y a lieu d'interdire le stationnement sur quelques places du parking desservant le complexe sportif André Malraux,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de permettre l'installation des commerces ambulants le stationnement sera interdit sur 1 place de parking côté cité des fleurs le long du complexe sportif André Malraux de 16h30 à 21h00.

Article 2 : L'accès des services de secours devra être possible.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire et sous la responsabilité de la commune.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées et réprimées conformément aux lois, règlements et décrets en vigueur.
Les véhicules en infractions seront mis en fourrière.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Louvres,
- Monsieur le Chef de service de la Police Intercommunale Roissy Pays de France,

Chacun est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puiseux-en-France,

Le 21 janvier 2026

Le Maire,

Yves MURRU

